Département de la Charente-Maritime
Communauté de communes du Bassin de Marennes

MAIRIE DE SAINT-JUST-LUZAC

9 place André-Dulin
17320 Saint-Just-Luzac
Email : secretariat@saintjustluzac.fr
Tél. 05.46.85.13.03
Fax. 05.46.85.53.72

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
Vue globale - Plan de prévention des risques naturels (PPRN)

Date d'arrêt : 24/06/2025 | Date d'approbation : 11/06/2026

Éléments de repère :

- Limite communale
- Cours d'eau

Cadastre :

- Parcelle

Types de bâti :

- Bâti dur
- Bâti léger

Zones règlementées du PPRN :

Zones constructibles sous prescriptions :

- Zone bleue Bs1: Ensemble des zones urbanisees en alea faible a court terme
- Zone bleue Bs2: Ensemble des zones urbanisees comprises entre les limites des deux aleas court et long terme ainsi que les zones naturelles en alea nul à court terme et faible a long terme

Zones inconstructibles :

- Zone rouge Rs1: ensemble des zones submersibles situees dans la bande de precaution en arriere des ouvrages de protection ou en zone de danger extreme, hors zone Re
- Zone rouge Rs2: Ensemble des zones submersibles en alea tres fort a court terme
- Zone rouge Rs3: zones naturelles en alea faible, modere, fort pour alea court terme et hors alea a court terme et en aleas modere, fort et tres fort pour alea long terme et zones urbanisees en alea modere, fort pour alea court terme

Source : ETALAB (2025).
Réalisation : Planéd, Juin 2026.

0 100 200 300 400 500
Mètres - 1 : 13 000

SAINT-JEAN D'ANGLE
LA GRIPPERIE SAINT-SYMPHORIEN
LA TREMBLADE
SAINT-SORNIN
NIEULLE SUR-SEUDRE
ARVERT